

**LE GARDE DES SCEAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE**

Paris le **19 AVR. 2016**

chi Madame la Contrôleure générale,

Par courrier de saisine du 17 décembre 2015, vous avez fait parvenir à ma prédecesseure le rapport de visite du centre éducatif fermé (CEF) de Saint-Pierre-du-Mont (Landes) effectuée par vous-même et 5 contrôleurs du 3 au 5 septembre 2014. Ce CEF, inauguré en septembre 2013, remplace l'ancien CEF de Mont de Marsan, détruit par un incendie en mars 2013.

Je vous prie de trouver, ci-dessous les réponses à vos observations sur les différents points mis en exergue dans ce rapport. Je note les bonnes pratiques que vous avez bien voulu relever.

Je souhaite porter à votre connaissance que depuis cette visite, des points d'améliorations ont été constatés en matière de gouvernance, de cohésion d'équipe et d'activité. La montée en charge progressive de l'activité selon l'objectif fixé, la mise en place des projets individuels des jeunes, l'absence d'incidents majeurs, le bon état d'entretien des locaux sont quelques indicateurs positifs qui nécessiteront toutefois d'être consolidés dans la durée.

Toutefois, entre la visite et la remise de votre rapport, des événements nouveaux sont intervenus. En effet, l'incendie d'une partie du bâtiment occasionné par le geste d'un mineur placé, le vendredi 10 avril 2015, a nécessité un accompagnement spécifique de la situation. Tous les secteurs relatifs au fonctionnement du CEF ont été impactés. L'activité de l'établissement a été provisoirement suspendue.

Les aspects pédagogiques, de ressources humaines, administratifs, financiers ont dû être appréhendés dans un délai très court :

- L'ensemble des jeunes a été réorienté vers d'autres établissements de placement éducatif, en concertation avec les magistrats et en cohérence avec les parcours des mineurs. L'équipe pluridisciplinaire du CEF a accompagné les mineurs sur leur nouveau lieu de placement. Une « cellule de suivi mineurs » a été mise en place garantissant le maintien de l'accompagnement éducatif nécessaire.

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale
Des lieux de privation de liberté
16/18 quai de la Loire BP 10301
75042 PARIS Cedex 19
13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
Téléphone : 01 44 77 60 60
www.justice.gouv.fr

- Tous les personnels ont été reçus individuellement par une «cellule de soutien» constituée des cadres de la direction territoriale et de la direction des ressources humaines de la direction interrégionale Sud-ouest. Des redéploiements sur d'autres services et établissements ont été effectués à partir de l'organisation du territoire, de la situation professionnelle et personnelle de chaque agent. Un adjoint technique a été mis à disposition d'un établissement communal relevant du CCAS de Saint-Pierre-du-Mont et la psychologue a été missionnée auprès du Centre Hospitalier Spécialisé de Mont-de-Marsan dans le service d'accueil des adolescents en «crise» afin de renforcer le partenariat avec le service de pédopsychiatrie.
- Les agents contractuels ont tous été maintenus jusqu'à la fin de leur contrat. Ils ont été positionnés sur la cellule de suivi mineurs au sein des locaux de la direction territoriale Aquitaine Sud. Pendant cette période, la directrice du CEF a été maintenue dans sa fonction. Elle a assuré les entretiens professionnels, a formulé les avis en matière de demande de formation des personnels, a organisé des réunions régulières avec l'ensemble de l'équipe du CEF.

Toutes les mesures de sécurisation du CEF ont été prises.

Un arrêté communal de fermeture temporaire d'un établissement recevant du public a été signé par le maire de Saint-Pierre-du-Mont en attente des travaux à effectuer et du passage de la commission communale de sécurité. Les travaux ont été effectués de mai à septembre 2015. A l'issue de la visite de cette commission, le maire de Saint-Pierre-du-Mont a autorisé la réouverture par décision du 24 septembre 2015.

L'ensemble des personnels a bénéficié d'un programme d'accompagnement à la reprise de l'activité d'une durée de trois semaines, du 21 septembre 2015 au 9 octobre 2015.

Le programme, qui a largement contribué à renforcer la cohésion d'équipe, a été construit par la directrice du CEF en lien avec l'équipe pluridisciplinaire et en concertation avec la direction territoriale et la direction interrégionale Sud-ouest.

La reprise de l'activité du CEF à Saint-Pierre-du-Mont

L'activité du CEF à Saint-Pierre-du-Mont a repris le **13 octobre 2015** avec un objectif de montée en charge progressive de l'effectif à atteindre. A ce jour, 8 adolescents sont présents dans l'établissement dont 2 jeunes filles. Un comité de pilotage s'est tenu le 4 mars 2016. Des réunions avec les échelons territoriaux ont été organisées à trois reprises entre juillet et novembre 2015. L'ordre du jour a pris en compte, tant les aspects pédagogiques que la gestion RH que les questions financières, avec l'objectif de prévenir les éventuelles difficultés liées à la reprise d'activité.

Le projet de service et le règlement de fonctionnement

Le projet de service a été actualisé et remis par la directrice à la direction territoriale Aquitaine Sud. Il est prévu un temps de rencontre avec la direction de l'établissement courant février 2016 dans le cadre de sa validation. La question plus particulière de l'usage du tabac est abordée dans le règlement de fonctionnement. Cette problématique dont la préoccupation est partagée avec d'autres établissements, relève d'une attention particulière au niveau territorial. Elle est notamment abordée dans un programme de formation des professionnels de l'hébergement sur «l'accueil et l'accompagnement des jeunes en problématique avec les addictions dans les établissements» qui a été organisé au niveau territorial sur trois jours en octobre et novembre 2015. Cinq professionnels du CEF y étaient inscrits. Compte tenu des retours d'expérience positifs, ce programme doit être reconduit en 2016.

Les locaux

La visite régulière de l'établissement fait apparaître des locaux entretenus et en bon état. En remplacement de la «bâche» fixée sur la clôture du CEF, une estimation financière est en cours d'instruction pour la pose de plaques métalliques alvéolées permettant un effet «brise vue» esthétique et résistant aux intempéries.

La gestion des ressources humaines

Le recrutement d'une maîtresse de maison depuis septembre 2015 a conforté l'organisation de l'établissement autour des questions liées à l'éducation à l'hygiène dans tous ses aspects, (tenue des chambres, entretien du linge...) et permettra de porter une attention particulière à la diététique et aux conditions de conservation des denrées alimentaires. Une nette amélioration est constatée sur la tenue des locaux depuis la reprise de l'activité.

Un chef de service contractuel a été recruté au 1^{er} janvier 2015. Son contrat est renouvelé jusqu'au 31 août 2016. Il est inscrit actuellement à la formation de Responsable d'Unité Educative. Sa présence conforte le binôme de direction.

L'accès aux soins psychiatriques

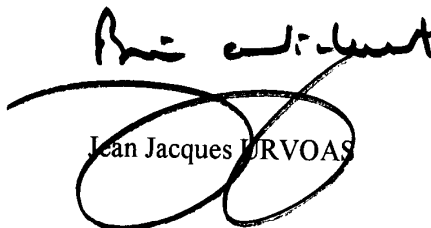
Le partenariat avec la santé mentale a bénéficié pleinement de la contribution de la psychologue du CEF durant son missionnement auprès du Centre Hospitalier Spécialisé. Des rencontres entre les cadres du CEF et le service de pédopsychiatrie se mettent en place depuis décembre 2015. Des groupes de travail à thème permettant des échanges sur les pratiques entre les professionnels des deux institutions sont en cours de préparation pour 2016.

La question d'une convention avec un collège voisin

Il ressort des éléments portés à ma connaissance que la question ne se pose pas à ce jour car aucun projet de scolarisation n'est actuellement élaboré pour les adolescents accueillis. Des partenariats complémentaires avec les établissements scolaires se mettront en place lorsque cela correspondra aux besoins des mineurs.

Soyez assurée, Madame la Contrôleure générale, de l'attention particulière que je porte au dispositif des centres éducatifs fermés.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, à l'assurance de ma considération distinguée.


Jean Jacques BRVOAS